

Autour du Boulevard Nature : de l'Île aux Planches au Gué-de-Maulny

Une randonnée proposée par Arnaud_OTLMM



Visorando



Randonnée n°34766754

Cette randonnée, en bord de Sarthe, est ponctuée de panneaux pédagogiques sur la faune et la flore locale.

Au départ du port du Mans en passant par le parc du Gué de Maulny et ses nombreuses fresques de street art et passant par l'île aux Planches, cette randonnée familiale vous permet de randonner en fauteuil roulant (trois roues) et en poussette (trois roues également).

Durée :	1h45	Difficulté :	Facile
Distance :	6,18 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	6 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	6 m	Commune :	Le Mans (72100 72000)
Point haut :	50 m		
Point bas :	40 m		



Description

Départ au Mans, au Pont des Tabacs du Parc de l'île aux Planches.

(D/A) Traverser la Rue d'Eichthal, au passage protégé, et tourner à gauche pour gagner le Boulevard Demorieux après avoir traversé la Sarthe. Tourner à droite sur ce dernier. Passer le pont du chemin de fer pour trouver un sentier sur la droite, au niveau d'une station service.

(1) Prendre ce sentier qui mène vers la rivière. Continuer sur la berge, rive gauche, jusqu'à la passerelle des Sables d'Or. La traverser pour trouver le chemin de halage.

(2) Le suivre sur la gauche, sur le Boulevard Nature, jusqu'à la Passerelle des Riffaudières, située juste avant la rocade.

(3) Emprunter la passerelle pour traverser la Sarthe. Passer sous le Boulevard Demorieux, puis tourner à gauche et le longer sur 200 m. À l'Impasse du Renouveau, effectuer un droite/gauche et entrer dans le Parc du Gué-de-Maulny. Traverser le parc, en filant quasiment tout droit à chaque embranchement, presque jusqu'au gué où se trouve une passerelle.

(4) . À cet embranchement, avant le gué, prendre à gauche pour longer l'Huisne et contourner l'aire de jeu pour revenir le long de la rivière. Rester à droite à chaque croisement jusqu'au chemin de halage. Continuer en passant sous l'autre pont du boulevard.

(3) Tourner à droite pour reprendre, en sens inverse, le chemin de l'aller. Retrouver la Passerelle des Sables d'Or.

(2) Continuer tout droit. Aller jusqu'à la Rue du Canal où se trouvent une écluse et l'ancienne manufacture des tabacs.

(6) Poursuivre son chemin, laisser l'intersection et rejoindre le Port du Mans, par la Rue Franklin, en passant sous le Boulevard Anatole France (Pont de Fer ou Pont du Greffier). Prendre la 1^{re} à gauche et encore à gauche pour rejoindre l'autre entrée du parc de l'île, face à la statue l'Envol, dédiée à Wilbur Wright et aux pionniers de l'aviation.

(7) Traverser le parc, entre canal et rivière, en empruntant la nouvelle Allée Marcel Bréjou qui se substitue à l'ancienne Rue Ampère, revenant ainsi à l'entrée Eichthal du parc **(D/A)**.

Informations pratiques

Le point **(D/A)** correspond au point de départ Pont des Tabacs, entrée Eichthal du parc.

Le balisage de ce circuit est de couleur Bleue.

Arrêt de bus ligne 4 : Pont des tabacs

Points de passages

D/A Pont d'Eichthal - Sarthe (rivière) - Affluent de la Maine

N 47.998741° / E 0.187785° - alt. 44 m - km 0

1 Station service

N 47.996422° / E 0.187082° - alt. 47 m - km 0.31

2 Chemin de halage

N 47.993963° / E 0.179788° - alt. 44 m - km 1

3 Passerelle des Riffaudières

N 47.989485° / E 0.178428° - alt. 44 m - km 1.53

4 Passerelle du Gué de Maulny - Huisne (rivière) - Affluent de la Sarthe

N 47.99135° / E 0.189183° - alt. 47 m - km 2.64

5

N 47.990035° / E 0.179993° - alt. 44 m - km 3.71

6 Ancienne manufacture des tabacs

N 47.998542° / E 0.186704° - alt. 49 m - km 5.38

7 Parc de l'île

N 48.001094° / E 0.189626° - alt. 45 m - km 5.87

D/A Pont d'Eichthal

N 47.998754° / E 0.187786° - alt. 44 m - km 6.18

A proximité

À voir au fil du chemin :

- [Port du Mans](#) .
- [Statue l'Envol](#) .
- [Parc Île aux Planches](#) .
- Ancienne manufacture des tabacs.
- [Écluse](#) .
- [Parc Gué-de-Maulny](#) .

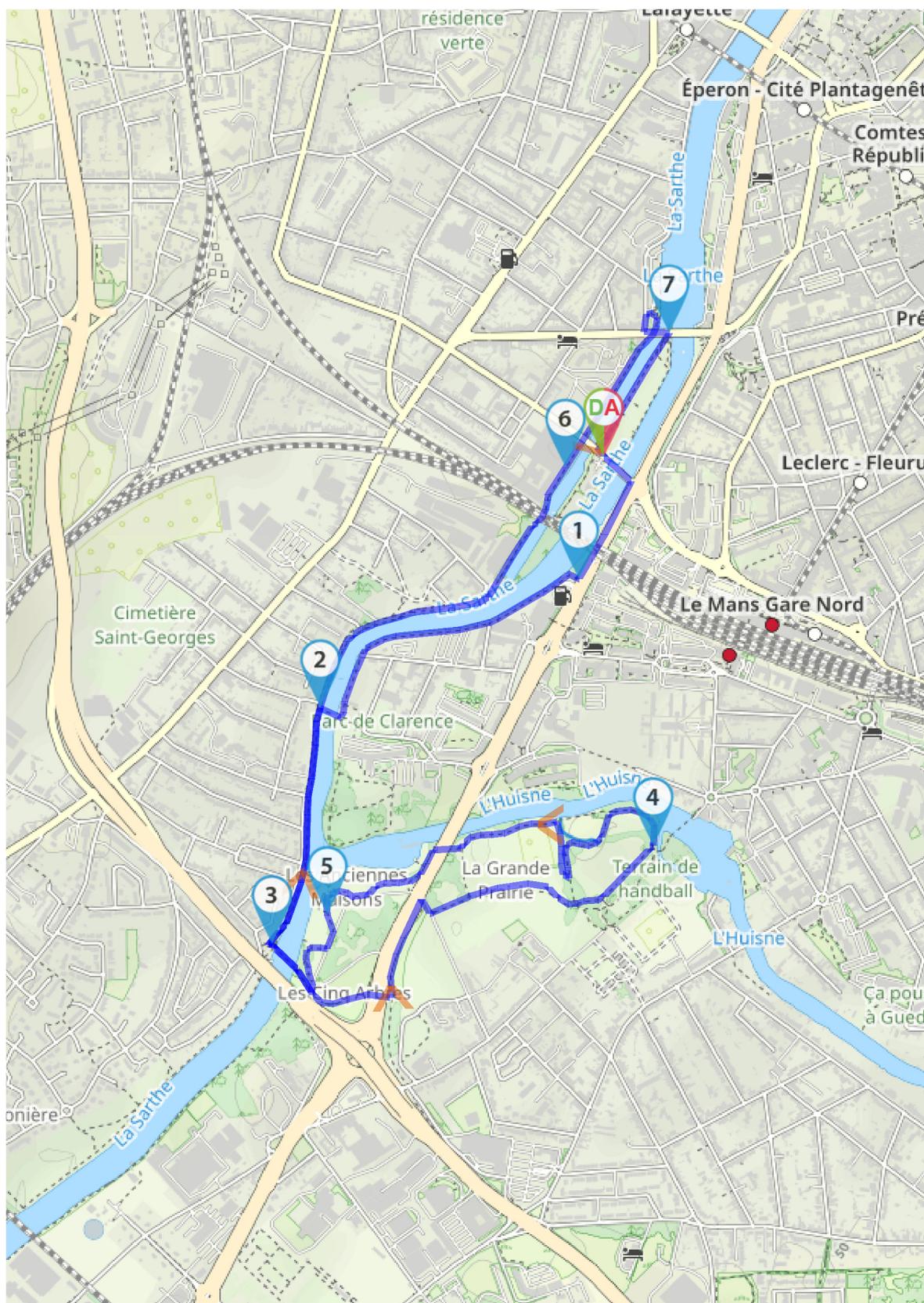
Passage de l'ancien gué au (4) : depuis l'époque gallo-romaine, c'est un axe principal de communication pour contourner Le Mans de Pontlieue à Arnage.

Le roi de France, Jean II le Bon est né au Gué-de-Maulny, il y a 700 ans, en 1319. Le château d'origine a été détruit lors de la guerre de Cent ans, soit par les Anglais, soit par les Manceaux. Mystère !

Donnez-nous votre avis sur : [https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-boulevard-nature-de-l-ile-aux/](https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-boulevard-nature-de-l-ile-aux-/)

En savoir plus :

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 500m
All maps © CC-BY-SA OpenStreetMap contributors

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

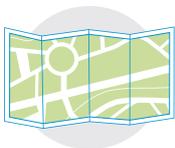
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.